Une initiative unique en France :
l'Ordre des géomètres-experts
s'engage dans une démarche
d'agenda 21 professionnel.

AMBITIONS 2010
Experts d'un monde durable

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

L'Agenda 21 de l'OGE

La profession pionnière

La charte de mobilisation et d'engagement des géomètres-experts en faveur du développement et de l'aménagement durables, signée à Strasbourg le 17 septembre 2008 par Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire auprès du MEEDDAT, et Pierre BIBOLLET, officialise la démarche volontariste de la profession en faveur du développement durable.
Parmi les 10 engagements contenus dans cette charte, est inscrite l'élaboration d'un document d'objectifs "développement durable" du type Agenda 21. La profession sera ainsi la première en France à se doter d'un agenda 21 professionnel !

Qu'est ce que le développement durable ?

« Il s'agit d'une politique et d'une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine » indiquait la commission des communautés européennes dans un rapport intitulé « vers un développement soutenable » publié le 30 mars 1992.

Qu'est ce qu'un Agenda 21 ?

Défini à l'occasion du Sommet de Rio de 1992, l'Agenda 21 est une démarche stratégique par laquelle une organisation travaille dans un objectif de progrès, avec ses partenaires, pour élaborer un plan d'actions concrètes orienté vers le développement durable. La profession entend par cette démarche prospective généraliser la prise en compte du développement durable, dans l'ensemble des cabinets, tant sur le plan de la gestion de l'entreprise que sur l'ensemble des prestations qui composent son activité.

Comment ça marche ?

Le processus d'élaboration de cet Agenda 21 s'établira sur une période de 24 mois et comportera quatre grandes phases :

- réalisation d'un diagnostic complet qui mesurera la performance de la profession au regard des objectifs de développement durable ;
- définition des axes de progrès à prendre en compte et des indicateurs qui serviront à mesurer les progrès réalisés par la profession ;
- élaboration du plan d'actions concrètes impactant la gestion des cabinets et l'ensemble des prestations du géomètre-expert ;
- lancement opérationnel de la démarche lors du 40ème congrès de la profession à Marseille et suivi de la mise en œuvre.

AMBITIONS 2010
Experts d'un monde durable

PHASE 1 : Elaboration du processus et cadrage méthodologique

PHASE 2 : Diagnostic

14 janvier 2009 présentation de la démarche devant la presse.
22 et 23 janvier 2009 stand à l'assemblée générale de l'UNGE.
27 janvier 2009 présentation de la démarche lors de la cérémonie officielle des voeux de l'OGE.
23-25 juin 2009 restitution du diagnostic lors des universités d'été des géomètres-experts.

PHASE 3 : Axes de progrès et indicateurs

Septembre-décembre 2009 ateliers Agenda 21 en régions.

PHASE 4 : Arbitrage et élaboration du plan d'action

PHASE 5 : Lancement et déclinaison opérationnelle

23-25 juin 2010 lancement opérationnel de l'Agenda 21 lors du 40e congrès national de l'OGE, à Marseille.

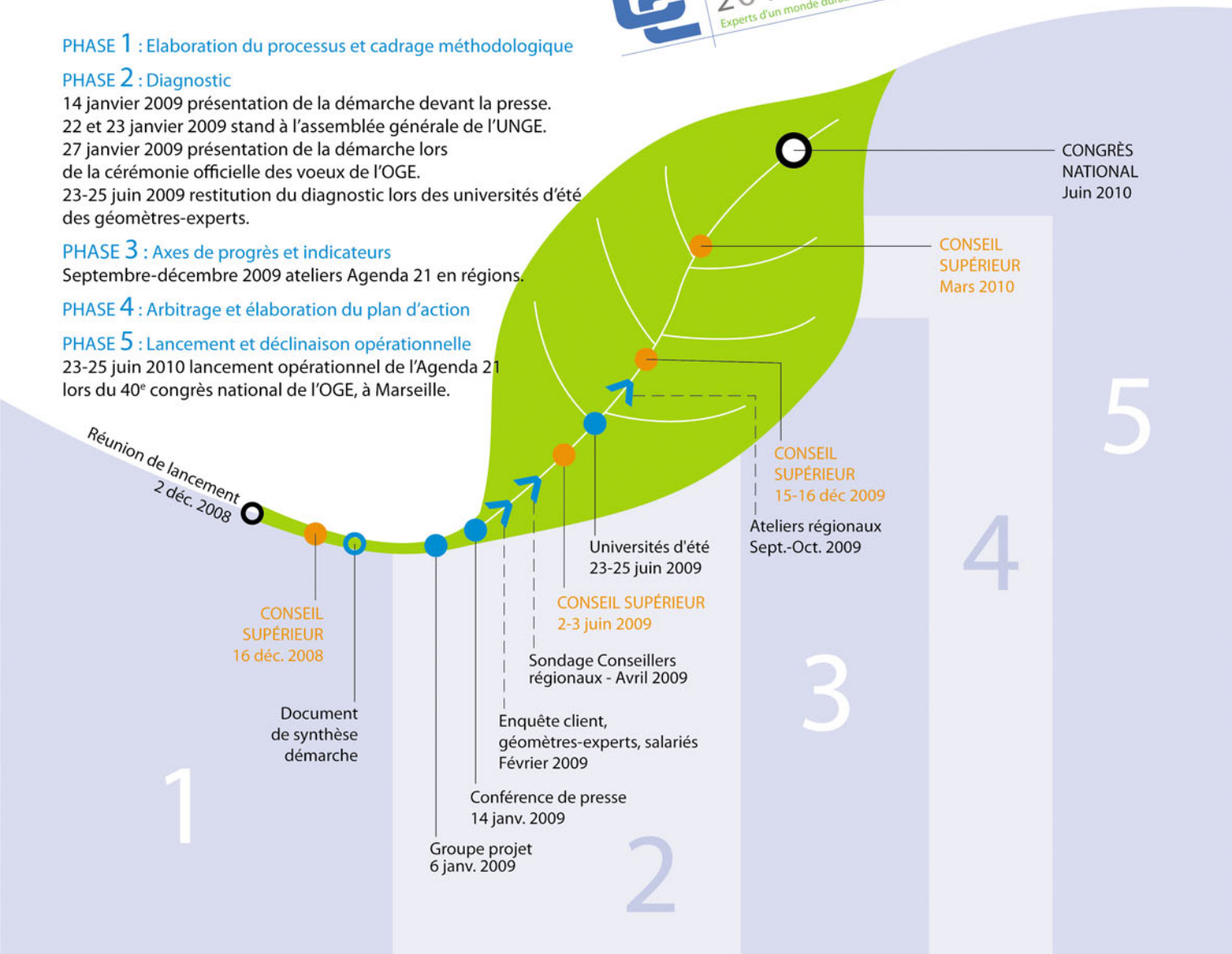

ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 83 88 00
Fax. : 01 45 61 14 07
www.geometre-expert.fr